

Le 15 mars 2021

Mouvement national des québécoises et québécois
6900, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2S 2M6

**AVIS AUX TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES BÉNÉVOLES**

Nous vous avisons que vous bénéficiez de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour la période commençant le 15 mars 2021 et se terminant le 1^{er} juillet 2021, sauf en ce qui concerne l'exercice du droit de retour au travail.

CNESST
Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail